

Personnes prises en charge pour dialyse chronique en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une durée de traitement d'au moins 45 jours en hémodialyse ou au moins 1 jour en dialyse péritonéale au cours de l'année n, et/ou personnes ayant au moins 1 jour d'hémodialyse (et moins de 45 jours) au cours de l'année n et une durée de traitement d'au moins 45 jours d'hémodialyse ou au moins 1 jour en dialyse péritonéale au cours de l'année n-1. La transplantation rénale dans l'année prime sur le suivi de transplantation rénale, qui prime sur la dialyse chronique : une personne en suivi de transplantation rénale (avec rejet du greffon), chez qui on redémarre une dialyse puis qui bénéficie d'une transplantation rénale, est considérée comme transplantée au cours de l'année n (et non en suivi de transplantation rénale ni dialysée), du fait des dépenses importantes afférentes à la transplantation rénale.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 45 800 personnes prises en charge pour dialyse chronique, dont 40% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 69 ans et 71 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 42%, dont 41% sont des femmes. Dans l'ensemble, 63% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec la dialyse chronique. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 0,79‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 0,83‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,34‰ sont prises en charge pour dialyse chronique, contre 0,24‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 0,5‰ contre 0,25‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour dialyse chronique par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	700	3 400	4 300	7 600	11 200	27 300
Taux brut	0,01‰	0,1‰	0,5‰	1,35‰	2,78‰	5,74‰	1,02‰
Femmes							
Effectif	< 100	500	2 500	2 900	4 700	7 800	18 500
Taux brut	0,01‰	0,07‰	0,32‰	0,76‰	1,4‰	2,42‰	0,6‰
Total							
Effectif	100	1 200	5 900	7 300	12 300	19 000	45 800
Taux brut	0,01‰	0,08‰	0,4‰	1,03‰	2,02‰	3,67‰	0,79‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour dialyse chronique par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	2 800	0,87‰	0,89‰	1 900	0,51‰	0,53‰	4 700	0,68‰	0,70‰
Bourgogne-Franche-Comté	1 000	0,91‰	0,84‰	600	0,51‰	0,48‰	1 600	0,69‰	0,64‰
Bretagne	1 000	0,77‰	0,78‰	600	0,40‰	0,40‰	1 600	0,57‰	0,57‰
Centre-Val de Loire	1 100	1,04‰	0,97‰	700	0,60‰	0,58‰	1 800	0,81‰	0,76‰
Corse	100	1,14‰	0,97‰	< 100	0,63‰	0,57‰	200	0,86‰	0,76‰
Grand Est	2 400	1,13‰	1,12‰	1 700	0,69‰	0,69‰	4 200	0,89‰	0,89‰
Guadeloupe	400	2,39‰	2,31‰	300	1,69‰	1,76‰	700	1,99‰	1,99‰
Guyane	100	1,75‰	2,81‰	100	1,03‰	1,79‰	200	1,35‰	2,30‰
Hauts-de-France	2 800	1,11‰	1,30‰	2 000	0,71‰	0,80‰	4 800	0,90‰	1,02‰
Ile-de-France	5 100	0,99‰	1,16‰	3 200	0,55‰	0,67‰	8 300	0,75‰	0,90‰
Martinique	400	2,61‰	2,34‰	300	1,49‰	1,39‰	700	1,97‰	1,81‰
Mayotte	< 100	2,12‰	4,15‰	< 100	0,84‰	1,58‰	100	1,42‰	2,96‰
Normandie	1 200	0,94‰	0,94‰	800	0,55‰	0,55‰	2 100	0,73‰	0,73‰
Nouvelle Aquitaine	2 000	0,91‰	0,84‰	1 300	0,48‰	0,45‰	3 300	0,68‰	0,63‰
Occitanie	2 400	1,05‰	1,00‰	1 500	0,56‰	0,55‰	3 900	0,78‰	0,76‰
Pays de la Loire	1 000	0,64‰	0,68‰	700	0,43‰	0,45‰	1 700	0,53‰	0,55‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 500	1,23‰	1,10‰	1 700	0,68‰	0,64‰	4 200	0,93‰	0,85‰
Réunion	900	2,16‰	2,98‰	800	1,76‰	2,65‰	1 700	1,95‰	2,80‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité des personnes prises en charge pour dialyse chronique par classe d'âge en 2018

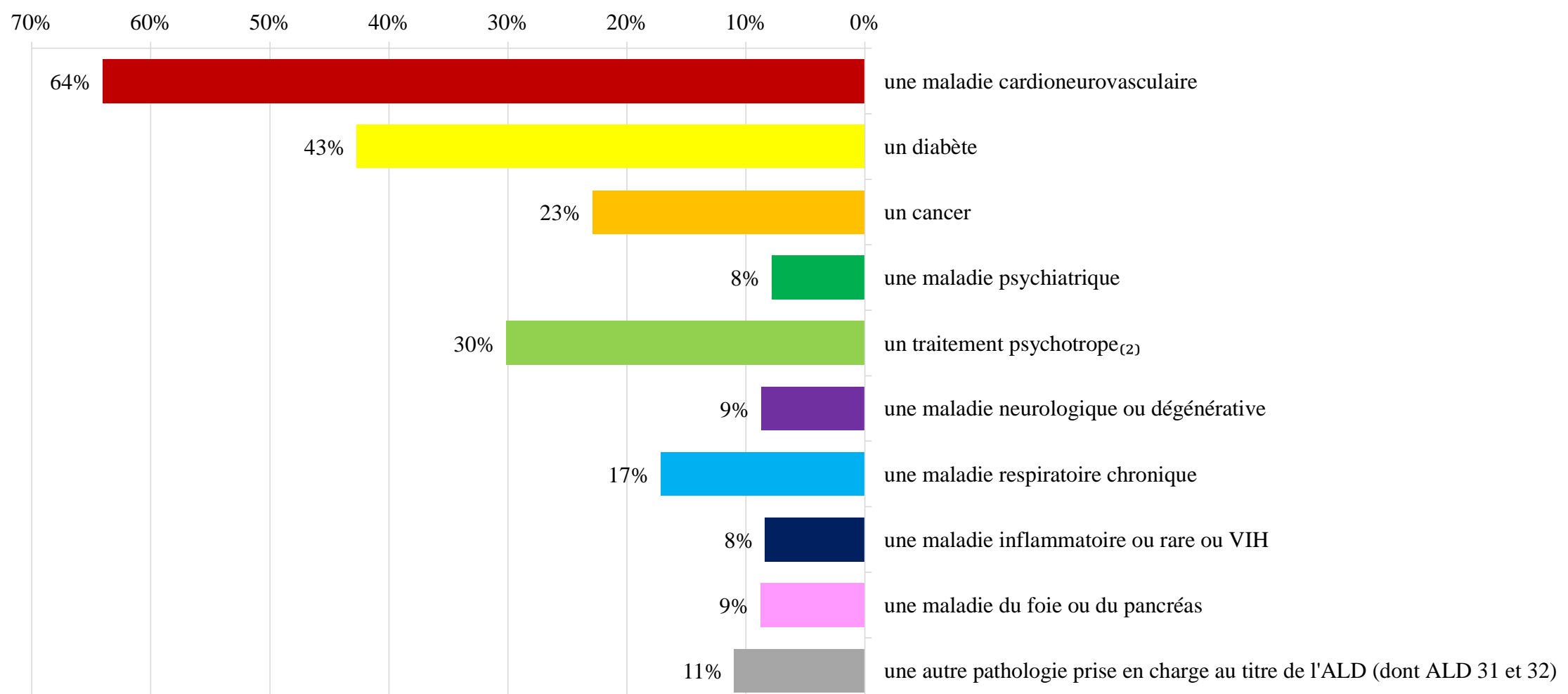
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	200	500	1 300	3 400	5 400
Effectif total	100	1 000	5 600	6 800	11 300	17 200	42 000
Taux brut	-	2,02%	4,44%	7,42%	11,33%	19,60%	12,90%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour dialyse chronique décédées en 2018 sont respectivement de 77 ans et de 79 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour dialyse chronique, pourcentage de personnes avec au moins...⁽¹⁾



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Parmi les personnes prises en charge pour dialyse chronique, 28 300 (61,7%) personnes ont au moins un traitement antihypertenseur (avec ou sans pathologies)

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 3 395 millions d'euros (2%) sont attribués à la prise en charge pour dialyse chronique :

- 963 millions d'euros pour les soins de ville (28%)
- 2 402 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (71%)
- 29 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (1%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 61 300 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour dialyse chronique est de 3,14%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,01 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à la dialyse chronique est de 2,03%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de -0,88%. Les dépenses totales augmentent du fait d'une augmentation des effectifs de personnes concernées alors que la dépense moyenne par personne diminue.